



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

-*-

Direction des affaires culturelles
2 avenue du Général de Gaulle
CS 30029
95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex
Tél. : 01 34 05 20 47

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
pour l'occupation temporaire du domaine
public – exploitation de l'espace CAFE de
l'espace culturel « Le Trèfle » - saison
artistique 2026-2027.

Article 1 : OBJET DE L'OCCUPATION

Dans le cadre de la saison artistique 2026-2027, la Ville de Soisy-sous-Montmorency lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un ou plusieurs exploitants de commerce de bouche pour occuper temporairement le domaine public communal, à l'espace Café au sein de l'espace culturel du Trèfle lors des spectacles professionnels.

Cette procédure vise à réaliser un objectif d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité, à savoir l'animation culturelle et touristique du territoire.

Article 2 : CADRE JURIDIQUE

En application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1, la présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

L'opérateur économique retenu, sera autorisé, par convention à occuper l'espace CAFE de l'espace culturel « Le Trèfle ».

Bien que faisant appel à une procédure de mise en concurrence, cet appel à manifestation d'intérêt se distingue des contrats de la commande publique en ce qu'il n'a pas pour objet de répondre aux besoins de la collectivité en matière de services, mais de sélectionner parmi des projets dont l'initiative et le contenu relèvent de leurs seuls auteurs celui qui sera le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché.

La présente procédure, respecte les principes d'égalité de traitement, de transparence et de non-discrimination.

Article 3 : DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET DUREE DE L'OCCUPATION

- **Localisation** : Espace CAFE, au RDC de l'espace culturel « Le Trèfle » sis 85, avenue du Général Leclerc à Soisy-sous- Montmorency.
- **Durée d'occupation et horaires indicatifs** :
 - o Deux heures avant chaque spectacle
 - o Deux heures après chaque spectacle

Selon la programmation artistique et culturelle annexée à cet appel à manifestation d'intérêt. Une ou plusieurs dates pourront être sélectionnées par le ou les opérateurs retenus.

Article 4 : NATURE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, caractérisée par :

- son caractère précaire et révocable
- sa durée déterminée
- le versement d'une redevance d'occupation du domaine public (cf article 5)

Article 5 : REDEVANCE D'OCCUPATION

Une redevance d'occupation du domaine public sera due par le(s) titulaire(s) de l'autorisation.

Le montant de la redevance tiendra compte de :

- La durée de l'occupation
- Les avantages retirés par le permissionnaire
- La valeur locative de l'emplacement telle que prévue dans la décision

Aussi cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la Ville de Soisy-sous-Montmorency qui s'élèvera à 10,40 euros par jour de spectacle.

Article 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants (pondération indicative) :

1. **Qualité du projet (40%) :**
 - Originalité et diversité de l'offre culinaire et des boissons (inférieur à 18 C°)
 - Qualité des produits proposés
 - Adéquation de l'offre au type de spectacle proposé et au public cible : jeunesse et familial ou tout public (adulte et sénior) ou soirée d'exception (Jauge complète, spectacle à forte attractivité)
2. **Capacité technique et professionnelle (30%) :**
 - Expérience dans l'exploitation de restauration
 - Respect des normes sanitaires et de sécurité
 - Matériel et équipements
3. **Conditions financières (10%) :**
 - Tarifs proposés
4. **Démarche environnementale et développement durable (20%) :**
 - Gestion des déchets
 - Contenants, couverts et verres proposés
 - Approvisionnement local
 - Empreinte carbone

Article 7 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir :

7.1 : Documents administratifs :

- Lettre de candidature motivée
- Justificatif d'identité (personne physique) ou extrait Kbis de moins de 3 mois (personne morale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de régularité fiscale et sociale

7.2 : Documents techniques :

- Description détaillée du projet (concept, offre en adéquation avec tarifs et carte proposés)
- Attestations de conformité sanitaire

Article 8 : CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- **Date limite de dépôt des candidatures** : au plus tard le 16/09/2026 à 17h
 - **Nb** : *Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte*
- **Examen des candidatures** : du 17/09/2026 au 22/09/2026
- **Notification des résultats** : 23/09/2026
- **Début d'exploitation** : 02/10/2026

Article 9 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées :

- Par voie dématérialisée : culture@soisy-sous-montmorency.fr
- Par voie postale :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency

Direction des Affaires Culturelles

2 Avenue du Général de Gaulle CS 30029

95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Avec la mention : "*Appel à manifestation d'intérêt – exploitation de l'espace CAFE à l'espace culturel « Le Trèfle » - saison artistique 2026-2027.*"

Article 10 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire de l'autorisation devra notamment :

- Respecter les horaires d'occupation définis
- Maintenir l'emplacement en parfait état de propreté
- Respecter les normes sanitaires et de sécurité en vigueur
- Souscrire une assurance responsabilité civile
- S'acquitter de la redevance selon les modalités définies
- Respecter la tranquillité publique
- Libérer l'emplacement en fin d'exploitation

Article 11 : MODIFICATION DU CALENDRIER

La collectivité se réserve la possibilité de modifier le calendrier de dépôt des offres, sous réserve d'en informer tous les candidats afin d'assurer leur égalité de traitement.

Article 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Contact** : Mme Myriam MOHAMED-BALDY
- **Téléphone** : 01 34 05 20 47
- **Email** : myriam.mohamed-baldy@soisy-sous-montmorency.fr

L'espace CAFE du Trèfle dispose des équipements suivants mis à disposition dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt :

- Des chaises
- Des barnums.
- Une machine à glaçon
- Un lave-verre
- Deux frigidaires
- Un point d'eau
- Une machine à café NESPRESSO professionnelle (dosettes non fournies)

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le ...03...SEP. 2026



Nicolas NAUDET,

Maire de Soisy-sous-Montmorency